

	Compte rendu de <b>réunion de conseil d'administration</b> de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries du 24 mars 2022	Etat : transmis pour validation
---	--	---------------------------------

**administrateurs présents** - administrateurs **excusés**

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Mandataire : Aline Dangin Délégué titulaire : Yann Gouez Délégué suppléant : Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Délégué : Lucille Inizan
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Délégué titulaire : Dany Chiappero Délégué suppléante : Joséphine Bouvard Invité (et futur délégué) : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Jacques Detemple Et Amélie Mandel (future directrice HVA)	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	CUMA CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau	Mission Bocage Délégué : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Daniël Ori	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 : Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Délégué : Alan Guillou
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 : Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Délégué : Frédéric COulon
Collège 3 : Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland
	L'Escuro, CPIE du Pays Creusois Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau,

Soit 16 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 20 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h25

### Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	- Résultat du vote et validation du compte rendu du CA du 17 février 2022	Philippe Hirou	Validation / correction
	- Programmation régionale FEADER	Catherine Moret / Baptiste Sanson	Délibération / Décision (pas de vote électronique)
	- Information concernant la mesure Plantons des haies	Catherine Moret / Baptiste Sanson	Information au CA
	- <b>Avancement création d’Afac</b> régionales dans 4 régions (CVL, NAQ, BFC, BRE)	Elus régionaux des régions concernées / Baptiste Sanson	Information au CA
	- Cadre des rencontres régionales Afac ( <i>= événement annuel porté par une région avec le soutien du national</i> )	Baptiste Sanson	Délibération / Décision (pas de vote électronique)
Questions diverses	- <b>Contrat de session de l’outil 6TM</b>	Paule Pointereau	Délibération / Décision (pas de vote électronique)

## FONCTIONNEMENT

### 1) Résultat et validation du **compte rendu du conseil d'administration du 17/02/2022**

→ Décisions mises au vote du conseil d'administration par vote électronique du 23/02/22 au 2/03/22 après la réunion du 17 Février 2022

Résultats du vote : 13 votants sur 20 administrateurs

#### Vote Conseil d'Administration 17 février 2022

Fin de l'élection : mercredi 2 mars 2022 à 20h00  
20 électeurs inscrits.

Participation : 65% (13 votes exprimés)

Évènements »

Résultats

Traces des votes exprimés

**Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de délibération transmis, décide d'approuver le budget prévisionnel et les mesures associées**

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 12

Non : 0

Ne se prononce pas : 1

**Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet de délibération transmis soutient la proposition d'intégration de l'organisation du Concours général Agricole dans les actions du fonds pour l'Arbre avec les points d'attention précisés.**

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 13

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

#### Vote du Budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel et les projets associés 2022 ont été présentés au conseil d'administration du 17 Février. Pour laisser le temps aux administrateurs de prendre connaissance des pièces et documents présentés, il a été décidé de procéder au vote électronique du conseil d'administration.

Décision mise au vote :

**Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2021, valide sa présentation en assemblée générale et accepte sa mise en oeuvre.**

Pour les dossiers et engagements financiers présentés dans ce budget, le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer les conventions, les demandes de financements et tous les documents nécessaires à leur engagement. Le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer tous les documents de comptes rendus intermédiaires et

finaux des projets ainsi que les documents liés aux demandes de versements intermédiaires et finaux de ces projets.

Le conseil d'administration donne une délégation au trésorier pour signer si nécessaire et en cas d'indisponibilités à la place du président tous les documents se rapportant au budget prévisionnel 2022.

La décision est approuvée par 12 voix favorables et 1 abstention.

### **Vote de l'intégration du CGA au Fonds pour l'Arbre**

Lors du conseil d'administration, il a été présenté l'organisation du concours général sur l'agroforesterie. Celui-ci est soutenu par 4 mécènes : Triballat Noyal pour la marque Vrai , La Boulangère, La Fondation Yves Rocher et le Fonds Archambault

Le CA présente au vote électronique la proposition que le Fonds pour l'Arbre intègre le CGA dans son programme d'actions suivant les conditions présentées durant la réunion.

Décision mise au vote :

Le conseil d'administration soutient la proposition d'intégration l'organisation du Concours Général Agricole dans les actions du fonds pour l'Arbre avec les points d'attention suivants lors des discussions par les représentants de l'Afac au Fonds pour l'Arbre :

\* Le Fonds pour l'Arbre n'apportera pas de financement directement aux territoires organisateurs mais financera l'animation et la communication nationale conduite par l'Afac, qui aide les territoires (outils de communication à disposition, mobilisation presse régionale, ...).

\* Ne pas déduire les financements de l'enveloppe du programme national du Fonds pour financer le CGA (effet vasque communicante). Il faut que ce soit des fonds apportés en plus et dédiés au CGA.

La décision est approuvée par 13 voix favorables.

Décision du conseil **d'administration** :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de CA du 17 février 2022 sans demande de modification.

## 2) Programmations régionales FEADER (= 2<sup>ème</sup> pilier de la future PAC)

Contexte = cf. note **d'information envoyée au CA le 17 mars 2022**

Pour mettre en œuvre les aides FEADER (= fond qui alimente le second pilier de la future PAC qui entrera en vigueur en 2023), des stratégies d'interventions régionales FEADER sont en train d'être définies dans chaque région. Les arbitrages qui vont être pris vont donc déterminer une bonne

partie du cadre financier des aides publiques dédiées à l'agroforesterie pour les cinq prochaines années (probablement plus).

Pour inciter le Réseau Afac à se mobiliser dans ces consultations régionales et l'accompagner, nous rencontrons plusieurs problématiques et sommes en train de tenter de réunir des informations complémentaires.

Problématique n°1 : nous manquons de visibilité sur le calendrier de rendu des stratégies régionales FEADER, qui doivent être compilées afin que le PSN (= Plan stratégique national = déclinaison française de la PAC) soit renvoyé à Bruxelles. pour mi-avril ? ou fin avril ? --> ce sont en tout cas des échéances très proches

Problématique n°2 : le projet PSN est constitué de 120 interventions, dont 77 interventions planifiées par l'Etat et 43 interventions planifiées par les Régions (FEADER). Alors qu'il faut impérativement aller vers des stratégies globales d'intervention en faveur de l'agroforesterie, articulant des moyens pour la gestion via les MAEC et des moyens pour la plantation via les aides à l'investissement (ou équivalent), il y a donc deux concertations parallèles dans chaque région :

- une concertation menée par les conseils régionaux qui sont autorités de gestion pour les aides à l'investissement (dont **les mesures 73.01 et 73.02 d'aides à l'investissement et la mesure 77.06** pour la coopération)

- une concertation menée par l'Etat, représenté par les DRAAF, pour les MAEC dont la mesure 70.14 MAEC "Entretien durable des infrastructures agro-écologiques". Ces concertations ont lieu au sein des CRAEC (= Commissions régionales agro-environnementales et climatiques). Les CRAEC sont multi-acteurs, **pour être membre d'une CRAEC, il faut se rapprocher de sa DRAAF.**

→ Cette nouvelle MAEC 70.14 est intéressante sur un plan technique, elle ne porte plus sur le passage de lamier ou d'épaveuse mais sur de la gestion sylvicole.

NB: Toutes les aides publiques aux agriculteurs doivent être notifiées à la commission européenne. Dans la précédente programmation il y avait deux systèmes de notification à Bruxelles : les PDR (Plan de développement rural) et les notifications par l'Etat (exemple = Plan de relance, mesures Plantons des haies).

**Les régions qui ne veulent pas s'adosser au FEADER devront quand même notifier leurs régimes d'aide à Bruxelles.**

Problématique n°3 : pour les aides à l'investissement, les conseils régionaux ont une interprétation différente entre eux concernant ce qui peut ou pas être pris en compte dans les aides à l'investissement et l'animation. Des régions se saisissent des outils investissements pour mettre de l'animation territoriale large (ce qui à notre sens est vraiment souhaitable) et d'autres régions ont une interprétation bcp plus stricte avec un fléchage de l'animation uniquement liée à la mise en œuvre de l'aide à l'investissement. Il en est de même pour l'animation qui accompagne les MAEC.

Problématique n°4 : ce n'est pas tout d'avoir de bonnes stratégies régionales, encore faut-il qu'elles soient accompagnées d'une mise en œuvre opérationnelle simple, reposant sur de bonnes procédures et des documents types. Nous avons bien en tête que cette question des procédures est cruciale mais il faudra l'aborder une fois que les programmations seront établies, donc second semestre 2022.

### **Demandes d'éclaircissement adressées par l'Afac-Agroforesteries au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation concernant la programmation régionale FEADER :**

#### Mesure 73.02 :

- Dans la mesure 73.02, les dépenses d'animation, de conseil, de mobilisation des agriculteurs et des acteurs (animation de collectifs, réalisation de plan de gestion, stratégie territoriale, déploiement du Label Haie...) en dehors de la maîtrise d'œuvre liée aux investissements prévus dans la mesure sont-elles bien finançables ? C'est notre interprétation au vu de la lecture du texte
- La notion de non productif s'entend bien uniquement sur la période de la subvention soit 5 ans. Car au vu des politiques de développement d'une valorisation des haies, celles-ci ont à terme un objectif productif dans de nombreux territoires !
- Les travaux ne peuvent ils se faire que sur des parcelles agricoles (on farm) ou bien sur d'autres types de propriétés comme par exemple des bordure de chemins, route,s parcelles privés. Il est indiqué dans la mesure deux points qui nous laissent penser que c'est possible de planter en dehors des espaces strictement agricole : p719 En cohérence avec la logique de soutien aux projets « on farm » définie dans cette intervention et pour garantir la pertinence des cibles fixées sur les indicateurs, il est prévu que les projets des agriculteurs alimenteront l'indicateur R26 ; les projets des autres bénéficiaires alimenteront l'indicateur R27 (même texte dans la mesure 73.01 !), la précision p718 de la définition de on farm, et de la non précision dans le titre comme pour la mesure 73.01
- Dans les investissements, est ce qu'il est possible de financer des travaux connexes aux plantations comme la pose des clôtures, la mise en place de bandes enherbées, des travaux de restauration qui ne sont pas prévues dans la MAEC.
- Mesure très fortement ciblés agro-foresteries - haies

#### Mesure 73.01

- Quelles différences dans les projets d'investissements subventionnables par rapport à la mesure 73.02. Qu'entend-on par « productif » dans la définition des haies ?
- Quelles différences dans le volet investissements immatériels entre les mesures 73.01 et 73.02 ? les investissements immatériels sont décrits à l'identique (comme un copié-collé) sauf le volet « Réalisation d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la politique territoriale en faveur du bocage, de l'agroforesterie » qui est uniquement dans la mesure 73.02

- Nous avons l'impression que cette mesure permet les mêmes types de projets chez les agriculteurs mais qu'on contrairement de la mesure 73.02, elle ne permet pas de travaux sur d'autres types de propriété (?). Le taux de subvention est différent et la disponibilité de l'enveloppe plus faible vu qu'elle couvre tous les types d'investissements.

#### Mesure 76.06

- Quels types d'investissements permet cette mesure, les mêmes que la mesure 73.02? Comment les travaux chez les agriculteurs sont-ils pris en compte? peuvent-ils avoir un auto-financement ou bien est-ce forcément des travaux pris en charge à 100 % par les collectifs?
- Cette mesure est bien adaptée à l'animation large de projets sur un territoire

#### Mesure 78.01

- Cette mesure peut-elle couvrir l'animation et arriver en complément des mesures 73.01 ou 73.02 pour l'animation autour de la haie? Peut-elle être mise en place en complément d'aides en top up sur les travaux d'investissements? Ces derniers doivent-ils respecter le cadre européen même s'ils ne sont pas financés dans le PSN?

L'Afac-Agroforesteries organisera également le 31 mars une réunion d'échange technique avec les services régionaux de six conseils régionaux (NAQ, BRE, AURA, PDL, GE, IDF) pour leur présenter des outils métiers ainsi que le projet Géohaie qui pourraient faciliter la mise en œuvre des programmations régionales FEADER.

#### Décisions du conseil d'administration :

Un premier décryptage du PSN sera envoyé à tout le conseil d'administration de l'Afac-agroforesteries, le plus tôt possible.

Il est proposé de créer un groupe de travail inter-régional dédié au suivi de la programmation régionale FEADER, avec comme assise pour ce groupe de travail les élus régionaux du conseil d'administration + tous les autres élus « non régionaux » qui le souhaiteraient. Ce groupe de travail pourra être ouvert à des personnes ressources extérieures au conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries (exemple des personnes référentes de FNE BFC qui siègent à la CRAEC).

#### A l'ordre du jour de la première réunion de ce groupe de travail :

- décryptage de la PAC, présentation des différentes interventions,
- présentation des outils développés par le Réseau Afac qui pourraient appuyer la mise en œuvre des programmations FEADER, (cf. suite de la réunion du 31 mars)
- présentation des stratégies régionales des régions les plus avancées, exemple AURA, GE, BRE

Par la suite, il est proposé d'approfondir la question de la programmation régionale FEADER à partir de quelques exemples régionaux pour lesquels nous disposons de davantage d'informations et d'interlocuteurs dans les conseils régionaux.

### 3) Information concernant la mesure Plantons des haies

Les arbitrages sur les crédits Plantons des haies pour l'année 2022 ont été rendus. Au niveau national, une ponction de 5 Millions d'euros a été réalisée sur ce programme doté finalement **de 45M€ au lieu des 50M€ prévus initialement (alors que la moitié de l'enveloppe avait été consommée fin 2021, avec 24.9 M€)**. La DGPE vient de notifier aux régions le niveau des dotations de crédits 2022 (vers le 10 mars 2022).

Autres informations dont nous disposons :

- En AURA : dotation supplémentaire de 600 k€ donc en conséquence des régions vont avoir des arbitrages à la baisse...
- En PACA : L'enveloppe initiale en 2021 était de 766 000€. En prenant en compte la baisse budgétaire et deux bonifications, le montant de la nouvelle enveloppe en PACA s'élève à 703 000€.
- En NAQ : il y aurait 2Md'€ pour 6Md'€ de besoin. La DRAAF incite à attendre que l'appel à projet soit sorti pour commencer à faire remonter des dossiers. Il n'y a pas de crédit animation en 2022, uniquement des crédits pour l'investissement. Prom'Haies a interpellé le conseil régional, sans réponse pour le moment.

Clef de répartition appliquée à toutes les régions :

- 85% de l'enveloppe sur les besoins remontés pour l'année 2022
- 15% sur des bonus pour la dynamique 2021

→ Il semblerait que les porteurs de projet soient incités à aller très vite, ce qui suppose des arbitrages permanents au printemps au niveau national pour consommer rapidement les crédits disponibles. Si pas encore d'information dans une région, nous vous encourageons à vous rapprocher de votre DRAAF.

Discussion **du conseil d'administration** sur les suites à donner :

Philippe Hirou : je vous propose que nous réagissions par un courrier à cette baisse de crédit, afin de faire le point avec le Ministère.

Gaëtan Le Seyec pour l'APCA : nous allons également faire remonter et tenter de mobiliser

David Rolland : de même, la FNC pourrait s'associer à cette démarche, dans la continuité du courrier qui avait été cosigné FNC-AFAC au sujet du Plan de relance.

**Décisions du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration décide d'adresser au ministère de l'agriculture un courrier de réaction. Il sera proposé à l'APCA et la FNC (ou autres réseaux) de s'associer à cette démarche pour obtenir un arbitrage plus favorable.



#### 4) Avancement création d'Afac régionales dans 4 régions (CVL, NAQ, BFC, BRE)

- les Afac déjà en place sont en train de s'organiser pour mettre à jour leurs statuts avec le cadre type statutaire des Afac régionales. Des Assemblées générales extraordinaires seront programmées avant fin juin 2022 (le 13 mai pour l'Afac Haies et Bocages de Normandie, le 20 mai pour l'Afac Occitanie – dates pas encore connues pour Pays de la Loire et Hauts-de-France)

- des dynamiques sont en cours dans quatre nouvelles régions, avec une perspective de création d'une Afac régionale. La fédération nationale Afac-Agroforesteries accompagne ces démarches.

##### **Propositions d'étapes :**

Des réunions thématiques, portées par une cellule d'animation, en espaçant deux réunions d'au moins 4 à 6 semaines :

- Une Afac régionale, avec QUI ? (identification des acteurs en présence, et de tous ceux potentiellement intéressés)
- Une Afac régionale, pour QUOI FAIRE ? (identification de priorités thématiques et programmatiques, qu'est-ce qu'une Afac régionale me permettra de faire en plus que ce que je fais déjà ? En quoi ça va renforcer mon actions ?)
- Une Afac régionale, autour de QUELS PRINCIPES COMMUNS ? (discussion autour du projet associatif du Réseau Afac)
- Une Afac régionale, avec QUELLE GOUVERNANCE ? (discussion sur les statuts types)
- Une Afac régionale, avec QUELS MOYENS ? (discussion sur les moyens humains, financiers, etc)
- Puis possibilité d'aller vers une AG Constitutive... mais souvent nécessité de revenir de façon itérative sur les différents points...

NB : pour appuyer la réflexion sur les objectifs de la future association, il a été produit un cadre stratégique type (testé en région CVL le 23/03/2022 : [lien vers le résultat de l'atelier](https://flinga.fi/s/FA8M88B) = <https://flinga.fi/s/FA8M88B>, ce cadre sera testé également le 30/03/2022 en BRE).

Avancement des Afac régionales, par ordre de lancement des démarches :

- Nouvelle-Aquitaine : plusieurs réunions avaient été organisées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, des statuts types avaient été validés. **Pas d'avancées depuis mais période très chargée donc**, une dynamique qui devrait se relancer au printemps. Stéphane Vassel et Marin Baudin ont l'intention de redonner de la visibilité à la démarche. Du côté de Prom'Haies, il y avait besoin de faire le point en interne à ce sujet. La dynamique pourra se relancer avec comme perspective une AGE avant le mois de juin. Difficulté de donner de la lisibilité à la démarche auprès du conseil régional.

- Centre-Val de Loire : trois réunions organisées depuis le début de l'année (13 janvier 2022, 25 janvier 2022, 23 mars 2022), avec une forte participation et une vraie volonté de créer quelque-chose tous ensemble. Un « annuaire » des structures potentiellement intéressées réalisé avec près de 50 organismes identifiés. Les priorités stratégiques ont été identifiées également.

- Bourgogne-Franche Comté : une dynamique qui a démarré au lendemain de l'AGO du 14 décembre, portée par la FDC du Doubs, la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort, FNE BFC et Alterre BFC. Donc un noyau dur en place avec **des premiers échanges et une volonté d'élargir** aux autres acteurs avec une prochaine réunion qui aurait lieu en présentiel (date à définir entre 15 avril et 15 mai). Deux réunions ont déjà été organisées : le 1<sup>er</sup> février et le 04 mars.

- Bretagne : une première réunion téléphonique le 17 février. Une réunion physique prévue le 30 mars matin à Pontivy pour profiter de la présence l'après-midi de beaucoup d'opérateurs du fait de la présentation du bilan de Breizh Bocage 2 et préparation de Breizh Bocage 3.

#### **Discussion du conseil d'administration :**

Une fois qu'elles seront en place, ces Afac régionales permettront de poursuivre la dynamique qui avait été amorcée par Réunir-AF.

Les discussions sur le cadre stratégique des Afac régionale pourra faire partie des thèmes d'approfondissement lors du séminaire administrateur de Villarceaux des 26, 27 et 28 septembre.

#### **5) Cadre des rencontres régionales Afac**

→ Cf. note d'intention transmise en amont au CA, par mail le 15 mars 2022

##### Problématique :

De 2006 à 2018, six éditions des Rencontres nationales Arbres et Haies Champêtres ont été **organisées par l'Afac-Agroforesteries**. Ces rencontres nationales ont été des temps forts fédérateurs pour la structuration du Réseau Afac dans sa première décennie, en permettant de **réunir les adhérents de la France entière autour d'une thématique (l'eau, la biodiversité, etc)**.

La dernière édition, organisée en novembre 2018 à Lannion a rassemblé 500 personnes sur deux jours. Une telle manifestation a nécessité 18 mois de préparation, avec un budget de 110 000 euros et l'équivalent **d'un temps plein mobilisé**.

Depuis 2018, aucune autre manifestation nationale n'a été organisée à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries, par manque de temps et de moyens à y consacrer, puis en raison de la crise sanitaire.

Lors du séminaire de septembre 2021, les administrateurs ont exprimé leur souhait qu'une réflexion soit engagée pour relancer des rencontres du Réseau Afac, sous un nouveau format ajusté à un contexte qui s'est beaucoup transformé.

##### Nouveaux éléments de contexte :

Par rapport au contexte qui prévalait lors des six premières éditions du réseau Afac, il faut tenir compte des éléments suivants :

- le nombre d'adhérent a très fortement augmenté (235 organisations membres fin 2021, soit un potentiel d'environ 700 participants si l'on compte seulement trois personnes par organisation)  
→ par conséquent une rencontre nationale qui aurait pour vocation de réunir tous les adhérents n'aurait pas plutôt la forme d'un Congrès et nécessiterait une logistique et un budget d'une tout autre ampleur.

- la Fédération nationale Afac-Agroforesteries organise plusieurs fois par an des webconférences thématiques (sur la PAC, sur le Plan de relance, etc) qui ne remplacent pas la convivialité de rencontres physiques mais qui ont le mérite de favoriser un intervalle régulier le partage d'informations.

- d'autres événements nationaux sur l'agroforesterie sont organisés annuellement :

- les journées « Croisons les regards » du RMT Agroforesteries qui se tiennent sur une journée à l'APCA avec environ une centaine de participants
- les journées nationales de l'agroforesterie organisées à l'initiative du Ministère de l'agriculture et adossées au Plan de développement de l'agroforesterie (interrompues en 2020 et 2021 avec la crise sanitaire, ces journées devraient être renouvelées à partir de 2022)
- des colloques de restitution de projets de recherche (par exemple, colloque à venir pour la restitution du projet Resp'haies, en décembre 2022)

- les Afac Régionales se sont développées et la plupart sont à l'initiative de rencontres régionales sur l'agroforesterie, qui rassemblent autour d'une centaine de participants. Avec la fusion des régions, l'échelon régional est l'échelon cohérent et efficace pour « faire réseau ».

- il est devenu très difficile pour ne pas dire impossible, d'obtenir des subventions au niveau national pour organiser une manifestation, tandis qu'il reste plus aisé de mobiliser ces subventions à l'échelle régionale.

#### Objectifs des futures rencontres :

#1. Faire réseau : en favorisant l'interconnaissance et la cohésion au sein du Réseau Afac, a minima dans un rayon de proximité entre régions voisines.

#2. Progresser ensemble : ces rencontres sont des temps privilégiés pour s'informer et se former, à travers la restitution de travaux de recherche, de projets, d'outils, de visites de terrain, etc

#3. Mutualiser les expériences : entre régions, entre projets, entre politiques publiques

#4. Mettre en valeur et renforcer la structuration régionale du Réseau Afac : ces rencontres doivent être des vitrines de la nouvelle structuration régionale du Réseau Afac en mettant en valeur ces dynamiques régionales, leurs acteurs et leurs réalisations.

#5. Mobiliser les institutions et les financeurs : ces rencontres donnent l'occasion d'être force de proposition en direction des financeurs/institutions et à renforcer l'action publique en faveur de l'agroforesterie

#6. Communiquer **et donner de la visibilité à l'arbre hors forêt et à ses acteurs** : en direction de la presse, de la société, du monde agricole, des élus, etc

#### Cahier des charges pour les futures rencontres :

#1. **Privilégier la convivialité et l'horizontalité** des échanges à la forme (→ le budget communication peut être moins élevé) car contrairement aux premières années de lancement du

Réseau Afac, il y a moins d'enjeu à assoir la notoriété du Réseau Afac. L'objectif principal est de consolider le réseau.

#2. Augmenter la régularité de ces rencontres, en les rendant annuelles, ce qui implique nécessairement qu'elles soient moins coûteuses et dispendieuses en temps de préparation

#3. Confier le portage aux Afac régionales, avec un appui de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries, donc un événement ascendant. Ce n'est pas « le congrès national dont l'organisation est déléguée à une région », ce sont « des rencontres régionales ou inter-régionales avec une invitation ouverte à tout le réseau Afac, ce qui donne à ces rencontres une amplitude nationale »

Ebauche de cadrage :

- portage : une Afac régionale prend en charge l'organisation et élargit l'invitation aux régions voisines. Exemple : organisation par l'Occitanie et invitation à AURA, NAQ et PACA. On maintient une nationale sur la rencontre mais en assumant que la majeure partie des participants viendront de la région invitante et des régions voisines

- contenu : pour moitié du programme, une mise à l'honneur des démarches/projets/expériences de la région invitante. Et pour l'autre moitié du programme, un croisement avec la présentation de retours d'expérience de démarches d'autres régions.

- déroulé : dans la mesure du possible, prévoir un fil rouge balayant à la fois : du retour d'expérience terrain/ production et mobilisation de la connaissance/ outils métiers / projets / action publique (politiques, réglementation, etc)

- rôle et contribution de la Fédération nationale :

- contribution au programme pour la partie nationale (proposition de thématiques, mobilisation des intervenants, etc)
- soutien pour la communication (réalisation des supports ? / site internet ? / diffusion ?)
- pas d'implication budgétaire en dehors de la mobilisation de l'équipe salariée, car pas de ligne financière disponible (pour le moment)

Choix sémantique, quelle dénomination pour cet événement ?

Propositions à discuter selon les orientations qui seront prises :

- « Rencontre régionale du Réseau Afac »
- « Rencontre inter-régionale du Réseau Afac »
- « Rencontres arbres et haies champêtre en Occitanie » → (ex si c'est l'Occitanie qui organise)
- 

### **Discussion du conseil d'administration :**

Jacques Detemple : c'est très cohérent que les rencontres puissent être portées par l'échelon régional. Haies Vives d'Alsace fait entre ces rencontres et le processus de création d'une Afac régionale en Grand Est, car l'organisation de rencontres régionales est un bon facteur d'émulation pour soutenir la création d'une Afac régionale. Haies vives d'Alsace envisage de déposer une demande de financement dans la perspective d'organiser des rencontres régionales, pour un événement qui pourrait avoir lieu plutôt en 2024.

Françoise Sire : ces rencontres sont un temps important pour faire du lien entre les techniciens.

David Rolland : en Bretagne, il existe déjà des rencontres régionales et cette échelle est très cohérente pour rassembler les différents acteurs du développement (cf. journées thématiques, cf. colloque sur le bocage organisé Eau et Rivières de Bretagne). C'est très fructueux d'organiser ces rencontres.

### **Décisions du conseil d'administration :**

Le cadre posé dans la note d'intention sur les rencontres du Réseau Afac reçoit l'assentiment du conseil d'administration.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Contrat de session de l'outil 6TM**

La réalisation de l'application numérique Label Haie s'est fait dans le cadre du projet inter-leader avec le lancement d'un marché public porté par un groupement : LTC, la SCIC Mayenne Bois Énergie, la SCIC Bois Bocage Énergie. Le prestataire 6TM a été retenu et a ainsi développé l'application.

Aujourd'hui, les droits de cette application appartiennent à ce groupement et non à l'Afac-Agroforesteries qui est pourtant le détenteur de la Marque Label Haie.

Aussi les Parties se sont entendues pour mettre en place un contrat de cession de droits, transférant la propriété de l'outil à l'Afac-Agroforesteries qui en assure et finance la maintenance corrective, évolutive et l'hébergement depuis 2020.

En contrepartie de cette cession de droits de propriété, l'Afac s'engage sur les éléments suivants :

- 1- « à compléter la présentation du Logiciel sur tout site internet ayant trait à la labellisation du bois bocage afin d'y intégrer un rappel historique sur la genèse du projet en nommant précisément les membres du Groupement.  
Et des mentions d'information sur cette genèse du projet soient consultables directement depuis le Logiciel, par exemple via un bouton « A propos du Logiciel ».
- 2 « maintenir aux membres du groupement, l'accès aux données PGDH reliés à l'outil « Label Haie » des exploitants réalisés par les membres du groupement (informations annuelles de gestion : localisation des tronçons gérés ; type de coupe réalisée ; période de coupe ; niveau d'évolution dans les objectifs du label ; volume de bois produit annuellement et nature de la valorisation) ».

### **Décision du conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration accepte de reprendre les droits de propriété sur l'outil numérique Label Haie, suivant les termes du contrat de cession établi entre l'Afac-Agroforesteries et le groupement inter-leader et accepte les contreparties attendues par le groupement.

Décision approuvée par 14 votes favorables

### 2) Formation PGDH au CFPPA du Fresne :

Françoise Sire fait remonter qu'il y a une liste d'attente pour la formation PGDH du CFPPA du Fresne, et demande la dynamique pourrait s'accélérer.

David Rolland répond que la démultiplication est envisagée et que des démarches ont déjà été entamées avec des CFPPA bretons. Cette démultiplication est possible mais très dépendante de l'évaluation de la demande et des contraintes inhérentes au CFPPA.

Françoise Sire et Paule Pointereau font valoir que dans le cadre du Fonds pour l'arbre, il est possible de prendre en compte les dépenses de formation au PGDH.

Alan Guillou exprime que les opérateurs ont la volonté d'y aller mais besoin de temps pour être en capacité de mettre en œuvre car cela suppose beaucoup de prérequis (sur l'équipement, sur la maîtrise technique de l'outil, etc).

David Grandgirard demande de façon plus générale quels sont les leviers qui permettraient une montée à niveau plus globale des opérateurs pour ce qui concerne les prérequis.

**→ Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du 21 avril.**

### 3) Organisation d'un webinaire de décryptage de la PAC

Françoise Sire fait remonter le besoin d'organiser rapidement un webinaire de décryptage de la prochaine PAC, car les techniciens/conseillers sont confrontés à de nombreuses questions sur ce sujet de la part des agriculteurs.

### **Décision du conseil d'administration :**

La proposition que l'Afac-Agroforesteries organisera prochainement une webconférence de décryptage de la PAC est validée. Ce webinaire pourrait éventuellement être organisé dans le cadre d'un copportage AFAC/APCA via Réunir-AF, sous réserve que ce soit facile à mettre en œuvre. Proposition en sera faite à Léa Lemoine, coordinatrice de Réunir-AF à l'APCA.